



LE COÛT DE LA RECONSTRUCTION

APRÈS DES VIOLENCES SEXUELLES DANS L'ENFANCE ET L'ADOLESCENCE

Document de synthèse — Résultats du sondage nook
Février 2026

21 009 € de reste à charge cumulé. 2 455 € par an.

Entièrement à la charge des victimes.

« Pour les victimes c'est la triple peine : 1. être violée dans l'enfance, 2. devoir construire son parcours de soin seule et 3. tout financer seule. »

Témoignage recueilli par nook

En 2023, la CIIVISE a établi que les violences sexuelles faites aux enfants coûtent **9,7 milliards d'euros par an** à la société française — dont 6,7 milliards en conséquences sur la santé des victimes. Elle a préconisé un parcours de soins spécialisés du psycho-traumatisme, intégralement pris en charge. Deux ans plus tard, cette préconisation n'a pas été appliquée.

Il manquait un chiffre : **ce que les victimes paient elles-mêmes**. nook l'a documenté. 450 personnes ont répondu en 15 jours.

Ce document s'inscrit dans la continuité des travaux de la CIIVISE et de l'enquête menée par Virginie Cresci parue en 2024 chez Grasset, *Le prix des larmes*. Le coût des violences sexuelles.

Il entend nourrir les travaux de la mission d'information lancée par la Délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale en février 2026 sur le coût des violences sexistes et sexuelles et l'accompagnement des victimes.

450 personnes ont répondu à ce questionnaire, diffusé pendant 15 jours via les canaux de nook et de ses partenaires associatifs¹. Les répondant·es sont des personnes engagées dans un parcours de soins : les résultats documentent le coût pour celles qui se soignent. Pour celles qui n'y parviennent pas, parce qu'elles ne savent pas vers qui se tourner, parce qu'elles n'ont pas les moyens, parce qu'elles n'ont pas encore identifié ce qu'elles ont vécu, le coût est invisible. Ce sondage est déclaratif et non représentatif au sens statistique. Il constitue cependant, à notre connaissance, la première enquête française documentant le reste à charge des victimes de violences sexuelles poste par poste.

CE QU'IL FAUT RETENIR

En France, quand un enfant se casse la jambe, il est pris en charge. Urgences, chirurgie, rééducation, arrêt de travail du parent : la solidarité nationale fonctionne. Quand ce même enfant est violé, la solidarité nationale s'arrête. Parce que rien n'est prévu pendant l'enfance. Rien n'est prévu non plus lorsque l'enfant devient adulte.

Alors les victimes se débrouillent seules. Elles cherchent pendant des années un·e professionnel·le formé·e, elles financent seules des soins que personne ne rembourse et quand elles n'en ont plus les moyens, elles arrêtent de se soigner.

81% des répondant·es ont été soigné·es pendant des années sans que le lien avec les violences soit identifié.

73% des répondant·es ont renoncé à des soins pour des raisons financières.

21 009 € de reste à charge cumulé sur une durée moyenne de 8,6 ans, soit 2 455 € par an.

Les violences sexuelles faites aux enfants coûtent 9,7 milliards d'euros par an à la collectivité. Ce sont les conséquences de l'absence de soins.

¹ Résultats reçus entre le 12 février et le 25 février ; les résultats seront mis à jour ultérieurement.

L'état des lieux : un système qui n'est pas conçu pour les victimes

En France, il n'existe pas de parcours de soins structuré pour les adultes victimes de violences sexuelles dans l'enfance. Trois rapports institutionnels (CIIVISE, HCE, IGJ-IGAS) convergent sur ce constat.² Le sondage nook confirme ces analyses à partir des témoignages des victimes interrogées.

• Les Centres médico-psychologiques (CMP)

La CIIVISE documente des délais d'attente de 3 à 18 mois selon les territoires, un déficit de pédopsychiatres et une répartition inégale des professionnel·les formé·es au psychotraumatisme sur le territoire.

8 victimes sur 10 interrogées par nook et passées par un CMP ont finalement dû recourir au libéral non remboursé (79%).

« J'ai plutôt consulté une psychiatre parce que c'était remboursé alors qu'elle n'était pas du tout formée et qu'elle n'a cessé de me faire culpabiliser en me faisant croire que c'était moi qui étais masochiste. J'ai perdu des années de vie. »

Répondant au sondage nook

• Les Centres régionaux du psychotraumatisme (CRP)

Le HCE alerte en juillet 2023 sur un « budget insuffisant » (400 000 puis 500 000 €/an par centre) et des « ressources humaines dérisoires ». Aucun CRP n'est en mesure de remplir l'ensemble de ses trois missions. L'offre est « rare et peu accessible » : un seul centre par région, maximum deux antennes.

• Mon Soutien Psy

Ce dispositif a été conçu pour les troubles anxieux et dépressifs légers à modérés. Les victimes de violences sexuelles, elles, souffrent d'un syndrome de stress posttraumatique complexe incluant un trouble anxieux généralisé dont la gravité les exclue du dispositif. Il est plafonné à 12 séances par an, remboursé à 50 € par séance quand une séance spécialisée en psycho-traumatisme en coûte en moyenne 90€.

1% des victimes interrogées par nook juge Mon Soutien Psy suffisant.

43% n'ont trouvé aucun·e praticien·ne disponible.

• L'Affection de longue durée (ALD)

L'ALD ne couvre que les soins déjà remboursés par l'Assurance maladie. Or les psychologues libéraux·ales ne sont pas conventionné·es. La CIIVISE note que l'ALD est « rarement mobilisée » : seules 6,9% des victimes ayant témoigné auprès de la CIIVISE en ont bénéficié.

• Bilan : les victimes seules face au coût

6 victimes sur 10 (59%) interrogées par nook n'ont eu accès à aucun dispositif de prise en charge.

Près de 8 sur 10 (79%) sont suivies en libéral non remboursé, par défaut.

1 victime sur 10 (11%) seulement a été couverte intégralement.

²Sources : CIIVISE, Rapport final, 2023, pp. 671-678 ; HCE, Évaluation des CRP, juillet 2023 ; IGJ-IGAS, Rapport VSE, novembre 2023 ; Sondage nook, février 2026

« Il n'existe aucun parcours vers lequel s'orienter, on est seule face à une multitude de soins, sans savoir lesquels seront adaptés. Et bien sûr, aucun n'est remboursé. »

Répondante au sondage nook

Ce que produit l'inadéquation du système pour les victimes³

• L'errance

81% des répondant·es ont été soigné·es des années sans que le lien avec les violences subies dans l'enfance soit identifié. La CIIVISE avait estimé à 13 ans en moyenne la durée de cette errance.

« J'ai perdu 30 ans à voir un psychiatre du courant Freud et Lacan, qui m'a laissée dans le désarroi et le brouillard à coup d'antidépresseurs. J'ai compris quand il m'a culpabilisée de vouloir en parler à mes enfants. Il fallait que je continue à me taire ! »

Répondante au sondage nook

L'errance a un coût mesurable : les victimes sans errance médicale ont un reste à charge total de 12 353 €. Celles qui errent plus de 10 ans atteignent 30 075 € — soit près du double, dont une explosion des coûts somatiques (de 2 898 € à 8 096 €).

Le corps paie le prix du retard de diagnostic.

• Le renoncement

Les trois quarts des victimes (73%) ont renoncé à des soins pour des raisons financières.

9 victimes sur 10 (89%) ont réduit la fréquence de leurs séances, dont la moitié régulièrement.

Le renoncement cible précisément les soins les plus efficaces : 58% renoncent à la psychothérapie, 24% à l'EMDR ou aux thérapies du trauma, 17% aux soins corporels. Ce ne sont pas des soins « de confort » : c'est le cœur du traitement du psychotraumatisme.

« On renonce à être accompagné par manque d'argent. Parfois j'aimerais voir ma thérapeute une fois par semaine car je sens que c'est particulièrement difficile, et je ne peux pas — ou alors je fais des choix sur d'autres pans de ma vie, notamment la nourriture. »

Répondante au sondage nook

• L'appauvrissement : ce que paient les victimes

21 009 €

Coût moyen cumulé des soins pour une victime de violences sexuelles dans l'enfance

Ce montant n'est pas un coût final. L'âge moyen des répondant·es est de 38 ans, 61% sont en soins depuis plus de cinq ans, 39% depuis plus de dix ans. Ramené à l'année, et considérant la durée

³ Les chiffres présentés ci-dessous sont issus des analyses du sondage.

moyenne du parcours de soins des répondant·es (8,6 ans), le reste à charge moyen est de **2 455 € par an**.

Décomposition du reste à charge

Composante	Coût cumulé	Part du total
Soins psychologiques	7 653 €	36%
Soins somatiques	5 310 €	25%
Errance thérapeutique	2 417 €	12%
Pertes de revenus	5 628 €	27%
TOTAL	21 009 €	100%

Soins psychologiques : 7 653 € cumulés (36% du total). Premier poste de dépense. 77 % consultent en libéral non conventionné, faute d'alternative accessible. Les séances spécialisées coûtent 90 € en moyenne. Près d'une victime sur trois a dépensé entre 10 000 et 20 000 €.

Soins somatiques : 5 310 € cumulés (25% du total). 22 types de soins documentés : ostéopathie, soins dentaires, gynécologie, gastro-entérologie, dermatologie, kinésithérapie, nutrition, addictologie. Le psychotraumatisme n'est pas qu'un trouble psychique : c'est une pathologie qui affecte le corps entier.

Errance thérapeutique : 2 417 € cumulés (12% du total). Coût des traitements qui ne traitaient pas la cause, avant le bon diagnostic. 27 % des répondant·es déclarent ce montant « impossible à estimer ».

Pertes de revenus : 5 628 € cumulés (27% du total, estimation basse). 77% des répondant·es déclarent une perte de revenus. Pour 21%, cette perte dépasse 15 000 €. 30% déclarent la perte « impossible à estimer ».

« Certains budgétisent un nouveau hobby, des vacances à l'étranger, une maison... Moi je budgète ma thérapie pour survivre à mes traumas. »

Répondante au sondage nook

Le coût frappe dès le plus jeune âge : les **18-25 ans** ont déjà accumulé **7 176 €** de reste à charge psy, alors même qu'ils sont étudiant·es ou en début de carrière.

« Le coût des soins grève mon budget depuis plus de 15 ans. Je me suis endettée pour pouvoir me soigner. J'ai actuellement 17 000 euros de dette qui sont en partie dus au coût exorbitant de mes soins. »

Répondante au sondage nook

Pour une loi-cadre : nos recommandations

« Je trouve profondément injuste d'avoir à payer pour des soins liés à des violences subies. Ça me met très en colère. »

Répondante au sondage nook

Le 5 février 2025, la France a adopté une loi créant un cadre juridique spécifique pour le cancer du sein, au-delà du régime général de l'ALD.⁴ Le constat qui a fondé cette loi est exactement celui que nook documente pour le psychotraumatisme : malgré l'ALD, les patientes faisaient face à un reste à charge moyen de 1 549 €, des soins de support non remboursés, des dépassements d'honoraires pouvant atteindre 10 000 €, un renoncement aux soins et une précarisation.

Le reste à charge du psychotraumatisme est bien supérieur (21 009 € cumulés contre 1 400 € pour le cancer du sein). Le renoncement aux soins y est massif (73%). **Cette comparaison n'oppose pas les pathologies entre elles ; elle illustre qu'à niveau de coût comparable pour l'Assurance maladie, des réponses radicalement différentes sont apportées.**

PILIER 1 — Repérer, diagnostiquer, orienter

79% des professionnels de santé ne font pas le lien entre l'état de santé de leurs patients et les violences subies (CIIVISE, 2023). 81% des victimes interrogées par nook ont erré des années avant d'obtenir le bon diagnostic.

La loi doit imposer la formation des professionnel·les de première ligne au repérage du psychotraumatisme complexe et créer une obligation d'orientation vers les soins spécialisés.

PILIER 2 — Reconnaître et prendre en charge intégralement

Pour le psychotraumatisme, le trou est structurellement plus profond : ce ne sont pas les marges de l'ALD qui posent problème, c'est le fait que le soin central, les psychothérapies spécialisées, n'est pas remboursable du tout.

La loi doit inscrire le psychotraumatisme complexe comme ALD spécifique, conventionner les psychologues formé·es à un tarif cohérent et prendre en charge intégralement le parcours de soins spécialisés.

« Je passe mon temps à payer pour des crimes que je n'ai pas commis et que j'ai subis. Pour les agresseurs c'est indolore. »

Répondante au sondage nook

⁴ LOI n° 2025-106 du 5 février 2025 visant à améliorer la prise en charge des soins et dispositifs spécifiques au traitement du cancer du sein par l'assurance maladie ; Rapport n° 2643 de l'Assemblée nationale, commission des affaires sociales, rapporteur Fabien Roussel ; Rapport n° 66 du Sénat, commission des affaires sociales, session ordinaire 2024-2025.

PILIER 3 — Garantir le reste à charge zéro

La loi doit faire du reste à charge des victimes un indicateur de suivi des politiques publiques et conditionner le maintien des dispositifs existants à leur capacité effective à réduire ce reste à charge.

En attendant la loi, financer des dispositifs innovants

nook a structuré un parcours de soins psychologiques spécialisés incluant une composante en groupe, pour un coût de 1 500 à 2 500 € par an.

Les **Maisons des Femmes Restart** proposent un accompagnement pluridisciplinaire intégrant le soin psychique.

Double Hélice et **l'AFTD** forment des praticien·nes aux spécificités du psychotraumatisme complexe.

Ces initiatives ne se substituent pas à une politique publique. Mais elles démontrent que des solutions associatives et libérales existent et qu'elles fonctionnent.

Méthodologie

Sondage anonyme, diffusé via les canaux de nook (newsletter, réseaux sociaux) et par relais associatifs entre le 12 et le 26 février 2026. 71 questions couvrant le profil socio-démographique, le parcours de soins, les coûts engagés, le renoncement aux soins et l'accès aux dispositifs d'aide.

Profil des répondant·es (N = 450) : 90% de femmes. Âge moyen : 38 ans. 94% résident en France.

Couverture santé : 87% mutuelle, 8% CSS, 5% aucune couverture complémentaire. 21% en ALD psychiatrique. 19% reconnaissance MDPH.

Enquête déclarative, non représentative au sens statistique. Sa taille et la cohérence interne des résultats lui confèrent une valeur documentaire significative. Les estimations de coût sont des estimations basses : chaque tranche déclarée est convertie en valeur centrale de l'intervalle (ex. : « 1 000–3 000 € » = 2 000 €), les tranches supérieures ouvertes sont plafonnées au seuil bas (ex. : « plus de 15 000 € » = 15 000 €), et le coût total est calculé comme la somme des moyennes par composante (soins psy, errance, soins somatiques, pertes de revenus), chaque moyenne portant sur les répondant·es ayant fourni une estimation exploitable.

Qui sommes-nous ?

nook est né d'un constat : en France, les victimes de violences sexuelles dans l'enfance et l'adolescence n'ont pas accès à un parcours de soins adapté et accessible. Fondé en 2024 par **Fanny Prigent** et un conseil scientifique d'expertes du traumatisme complexe — Karen Sadlier, Joanna Smith, Emmanuelle Vaux-Lacroix —, **nook** propose des programmes en groupe animés par des psychologues cliniciennes formées au psychotraumatisme complexe. **La mission : rendre les soins plus efficaces, plus abordables et plus accessibles.**

Les ambassadrices de cette campagne

Virginie Cresci, journaliste et autrice du *Prix des larmes* (Grasset, 2024), enquête inédite sur le coût économique et humain des violences sexuelles.

Alice Gayraud, spécialiste des violences sexuelles faites aux enfants et aux femmes. Ancienne responsable du plaidoyer de la CIIVISE, co-autrice du rapport *Le coût du déni*. Chargée du plaidoyer de **nook**.

